

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois. . . . . 12 f.
Six mois. . . . . 23
Un an. . . . . 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economie ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. REBOUX

Le Nord de la France :
Trois mois. . . . . 15 f.
Six mois. . . . . 28
Un an. . . . . 52

ANNONCES : 15 centimes la ligne.
RÉCLAMES : 25 centimes.
On traite à forfait.

Nous donnons en Supplément le Compte-rendu de la séance d'hier du Corps législatif.

ROUBAIX, 22 JANVIER 1870

M. Jules Simon est un économiste très-distingué et un orateur de grand talent. Il nous l'a prouvé une fois de plus par son discours d'avant-hier. Nous doutons cependant que les belles choses qu'il a dites touchent beaucoup nos populations industrielles. Chaque jour aux prises avec la pratique, ces populations apprécient autrement que M. Simon un système, très-séduisant en théorie, mais dont l'application offrira longtemps encore des obstacles insurmontables. Toute l'éloquence du défenseur du libre-échange ne leur fera pas oublier les désastres qu'elles ont subis, les souffrances qu'elles ont endurées, depuis les traités de commerce.

C'est ce que reconnaissait fort bien hier un journal qui partage la plupart des doctrines de M. Jules Simon. Appréciant les discours des orateurs qui ont pris part jusqu'ici à la discussion, l'Avenir national s'exprime ainsi :

« Tous viennent à la tribune avec deux modèles de discours qui se répètent alternativement sans même se réfuter. Cela peut durer aussi longtemps qu'il y aura des orateurs inscrits.

» Tout cela, du reste, terne, médiocre, banal ! Pas un fait nouveau, pas un chiffre qui n'ait été deux mille fois réfuté dans les meetings ou dans les journaux. En vérité, nous sommes de l'avis de M. Brame : nous ne comprenons pas que l'on monte à la tribune lorsqu'on n'a rien de mieux à dire.

» La partie de la séance qui a présenté le plus d'intérêt, est incontestablement la conversation qui s'est engagée à propos du procès-verbal, sur la valeur des tableaux de la douane et de des statistiques officielles. Nous devons le dire, M. Estancelin, M. Thiers, M. Brame ont ici absolument raison. Nous concevons qu'il peut être désagréable aux membres de la Société des économistes de voir tout s'écrouler tout l'échaffaudage de leurs argumentations de cabinet, de leurs triomphantes et chimériques théories, parce qu'on leur conteste, ce qu'il y a de plus contestable au monde, c'est-à-dire la véracité des documents dont MM. Rouher et de Forcade ont tant abusé pour faire croire à la France que l'Empire lui avait donné a prospérité, alors qu'il avait compro-

mis nos intérêts d'une façon si désastreuse. Mais le principe de la liberté commerciale n'a pas besoin d'être défendu, comme un rêve de l'abbé de Saint-Pierre, avec des sentimentalités et avec des comédies de chiffres arrangées par des compères.

Quand on est obligé d'avouer, par exemple, qu'une même quantité de coton que l'on compte à la douane du Havre pour 200,000 fr. est comptée pour 400,000 à la sortie ; et qu'un navire de 300 tonneaux qui part de Dieppe, sur lest, chargé de galets ramassés sur la plage, est enregistré comme ayant exporté 500 tonneaux de marchandises ; quand on compare (comme l'a fait M. Brame) toutes les fantaisies des tableaux statistiques au chiffres des droits perçus par le trésor, il faut renoncer à appuyer un débat sérieux sur de pareilles bases.

« Recherchez le nombre des usines qui sont fermées, des hauts fourneaux qui sont éteints, des faillites déclarées aux greffes des tribunaux de commerce ; recherchez quel est le sort des ouvriers de nos manufactures, écoutez leurs plaintes, recueillez leurs griefs, et laissez de côté vos statistiques ! — H. Al-lain-Targé. »

Entre toutes les remarques de M. Jules Simon, il en est une que nous voulons relever spécialement, car elle est pour nous la condamnation même du système inauguré en 1860. C'est celle qui se rapporte à la situation faite aux petits industriels par la création des grands établissements. C'est un progrès dit l'école ; soit ! un progrès qui ruine le travail individuel au profit du travail d'association ! C'est-à-dire le grand nombre au profit du petit nombre. En un mot, c'est, comme l'a dit M. le marquis de Piré, du socialisme césarien.

Nous demanderons avec l'Union : qu'est-ce que M. Simon a pu penser d'un si glorieux suffrage ?...

J. REBOUX

Correspondances Particulières du Journal de Roubaix.

Paris, vendredi 21 janvier.

La discussion sur notre régime économique continue encore aujourd'hui au Corps législatif. De longs discours sont prononcés, entrecoupés d'incidents plus ou moins intéressants. Notre avis est que cette discussion est d'avance frappée de stérilité, parce qu'on a adopté une marche contraire à celle qui aurait dû être suivie : il nous semble que, avant d'entamer la discussion, il eût été plus simple de voter une enquête parlementaire ; on eut pu ensuite discuter sur des points bien précisés.

La curiosité publique est vivement excitée par l'affaire Rochefort. Le député de la première circonscription déclare ce matin dans la Marseillaise qu'il ne comparait pas demain devant la sixième chambre et il informe ses amis qu'il passera chez lui la journée de demain ; M. Rochefort sera donc condamné par défaut. Qu'il se passera-t-il ? Lui laissera-t-on le temps de faire opposition au jugement, et lui-même voudra-t-il faire opposition ? Ce n'est pas probable. Une fois qu'il sera condamné, l'arrêtera-t-on ; et s'il résiste ou si ses amis veulent le défendre, n'y aura-t-il pas conflit ? Nous ne savons quelles dispositions seront prises ; mais nous ne croyons pas que l'arrestation de M. Rochefort provoque une de ces journées que le gouvernement a déclaré vouloir empêcher à tout prix, et contre lesquelles proteste énergiquement l'attitude de la population parisienne.

Il est hors de doute que les populations ouvrières de nos bassins houilliers sont depuis longtemps travaillées par des influences étrangères. La grève qui vient de se déclarer au Creuzot et qui laisse inactifs 10,000 ouvriers ne serait que le premier acte d'une grève qui doit s'étendre le long du bassin de la Loire et des affluents du Rhône. Jusqu'à présent on n'a pas appris qu'il y ait eu une collision au Creuzot. Cette fois, éclairée par l'affaire de Saint-Aubin, l'autorité n'a pas attendu qu'il se fut produit des scènes de désordre pour envoyer des troupes sur les lieux. Les précautions ont été prises à temps ; et l'on assure que la majeure partie des ouvriers reste très-calme.

Je tiens à vous signaler un fait qui, à mon sens, a une grande importance : la réception de début au ministère des affaires étrangères avait réuni dans les salons officiels quelques personnages qu'on n'y avait pas vu depuis longues années : MM. Guizot, Thiers, Odilon Barrot, Prince de Broglie, Duvergier de Hauranne, de Courcelles, de Montemart. Voilà tous les gros bonnets de l'Orléanisme qui font leur rentrée, a dit quelqu'un. Au lieu d'Orléanisme mettez Parlementarisme, et l'observation sera juste. M. Ollivier n'est-il pas un parlementariste ? Ce qu'il faut conclure de la présence de ces hommes chez M. Daru, ce n'est pas qu'ils préparent les voies à une restauration des Orléans, c'est qu'ils trouvent dans notre nouveau régime des garanties de liberté suffisantes pour tous les honnêtes gens.

Hier a eu lieu rue Lecourbe, dans la salle Ragache, un banquet démocratique auquel ont assisté environ 600 personnes. En l'absence de M. Raspail, président d'honneur, la réunion a été présidée par M. Girault, député. Son but était la rédaction d'une adresse à MM. les députés honnêtes (il ne s'agit, bien entendu, que de l'honnêteté politique). Cette adresse, qui a reçu la signature des assistants,

demande la suppression de l'article 28, du décret du 17 février 1852 interdisant de faire la preuve des faits diffamatoires contre les fonctionnaires publics ; elle demande le droit de prouver tous les faits immoraux, à la charge des fonctionnaires, même en dehors de leurs fonctions, quand ces faits peuvent exercer quelque influence sur l'exercice de leurs fonctions ; elle demande le droit de faire la preuve de la diffamation contre les administrateurs et gérants de sociétés anonymes.

M. Delattre, qui fut l'avocat de M. Rochefort devant les électeurs parisiens au mois de mai dernier, a soutenu avec un grand succès cette thèse au point de vue du droit et de la morale. M. Delattre n'est pas un révolutionnaire à la façon de son ancien client électoral ; il veut que la révolution ne s'opère que par l'action légale et soutient que l'emploi de la force amène toujours une réaction violente. Après lui on a entendu M. Girault et M. Cantagrel, à l'issue de la réunion, sur les instances du public, M. Delattre a récité le chant du Père Giraud, de M. Henri Avenel, dont le refrain se termine ainsi :

« ..... Et comprenez-vous ça : Pierre est mort à Cayenne et Paul à Lambessa. » Les assistants ont fait une véritable ovation à M. Delattre.

On dit que dans le Conseil des ministres de demain seront signées plusieurs nominations de préfets.

La nomination de M. de Forcade comme président de la Commission d'initiative parlementaire a causé quelque émotion parmi les députés. Il paraît évident que M. de Forcade a visé à prendre position comme un des chefs du centre droit, afin de pouvoir un jour, en cas de crise ministérielle, rallier autour de lui une majorité.

On parle aussi, mais d'une manière assez vague, d'une petite intrigue de cour qui aurait pour but à un moment donné de ramener au ministère M. Rouher, sans toutefois exclure M. Ollivier. Je crois que nous n'en sommes pas encore là.

On dément le bruit de la maladie de M. Hausmann.

CH. CAHOT.

BOURSE DU 21 JANVIER.

La rente débute à 73.40, fait au plus bas 73.35 et se tient presque tout le temps de 73.50 à 73.55. Après Bourse une forte vente faite sur une dépêche en retard a ramené le 3 0/0 à 73.45. Les Autrichiens sont lourds ; on discute beaucoup les chiffres du dividende, et selon la diversité des prévisions, on vend ou on achète. Cette valeur a perdu le cours de 800 fr. — Le Lombard est aussi faible à 507, après 512 : cette valeur n'est plus que le satellite de l'Autri-

chien et reproduit en miniature tous ses mouvements. — L'Italien ne quitte guère le taux de 55 fr. — Le Foncier est le plus ferme de tous à cause de la souscription qui raréfie de plus en plus les titres. Le Comptoir d'Escompte est ferme à 718.75. — Le Suez se remet un peu de sa dernière baisse.

CELLIER.

La Journée d'hier au Corps législatif

Paris, 21 janvier 1870.

pellation d'hier (billets pour assister aux débats de Cour d'assise et aux exécutions). Il lit simplement le rapport qu'il a reçu au sujet de la dernière exécution. Quant

M. le président Schneider n'est pas de retour : c'est M. Busion-Billaud qui préside. Au procès-verbal se soulève encore une fois l'incident des chiffres allégués par M. Johnston. Celui-ci se plaint que M. Brame ait dénaturé ses paroles en lui faisant dire que les droits sur les produits étrangers protecteurs des industries du Nord, s'élevaient à 30 et 40 0/0. M. Brame monte à la tribune et maintient que les droits ne dépassent pas 8 0/0. Il profite de l'occasion pour déclarer qu'il n'est pas et n'a jamais été industriel ; il n'a donc aucun intérêt, mais il ne peut laisser dire que les manufactures du Nord sont protégées à 40 0/0. L'école libre-échangiste propage volontiers cette allégation. M. Brame prend texte d'une déclaration de la chambre de commerce de Bordeaux pour soutenir que ces sortes de documents sont loin d'être inexacts. Il allègue les plaintes formulées par les armateurs. M. Haentjens proteste : le port du Havre ne réclame pas. « Si fait ! » s'écrie M. Estancelin ; « J'ai une lettre qui le prouve. » — « Et moi ? » dit M. Haentjens ; « j'ai une lettre et une délibération. »

M. Estancelin veut répondre ; M. Brame, à la tribune, réclame son droit. Les tarifs protecteurs, dit-il, ne dépassent pas 7-80. Si ce chiffre n'est pas exact, s'il est plus élevé, M. Brame retire sa signature de l'interpellation. Mais à proprement parler, il n'y a pas de protection, il y a « des chiffres compensateurs. » Et M. Brame demande avec insistance que M. le ministre du commerce ou M. le directeur des douanes ou M. de Forcade juge entre les chiffres allégués par M. Johnston et les siens. M. Johnston maintient ses chiffres. M. Brame maintient les siens. « Le gouvernement ne répond pas » demande M. Brame. M. le commissaire du gouvernement se lève. M. Estancelin se lève sur un fait personnel.

La Chambre proteste bruyamment. M. le commissaire du gouvernement monte à la tribune ; mais au même moment, la Chambre demande l'ordre du jour, il est prononcé. M. Plichon demande que le commissaire du gouvernement réponde. Le procès-verbal est enfin adopté.

Le ministre de l'intérieur répond à M. Steenackers à propos de son inter-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 23 JANVIER 1870.

— 75 —

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE MARQUIS DE FODRAS. (Suite).

XXXIV

LE PREMIER SOURIRE DE LA GLOIRE.

Mais avez-vous tout à fait renoncé à cet appartement ? — A peu près — répondit Tristan avec hésitation — il est bien cher, bien grand... — Vous en pourriez sous-louer une portion ; j'ai vu cela ce matin ; rien ne serait plus facile, je m'en charge, réfléchissez à cela. Votre ami que vous nous avez présenté hier s'arrangerait peut-être avec vous. Ce conseil qui rappelait à Tristan ses engagements avec Simon et ses promesses à sa sœur lui causa une impression douloureuse, et pour la première fois depuis le commencement de la soirée, une pensée triste vint

se mêler à l'enivrement de son triomphe. — Je verrai — dit-il mélancoliquement. Quelques nouveaux arrivants, qui se hâtèrent d'accourir vers le jeune poète l'arrachèrent à sa préoccupation, et il retrouva bientôt sa sérénité. Quand il rentra chez lui, il était quatre heures du matin ; telle était sa satisfaction qu'il ne pensa même pas qu'il reverrait bientôt Simon.

XXXV

TABLEAU D'HIVER.

Quoique nous ne soyons pas dans l'habitude d'abuser du privilège qu'ont les romanciers de transporter leurs lecteurs d'un lieu dans un autre avec la rapidité du télégraphe électrique, nous pensons cependant qu'on nous saura gré de ne point laisser dans un complet oubli les habitants du village de Beuregard, et nous les mettrons en scène aussi souvent que nous le croirons nécessaire à la clarté de notre récit, sans toutefois perdre de vue Tristan, qui doit en être l'intérêt principal. Lors du brusque départ du jeune comte, la douleur et l'indignation avaient été grandes dans les cœurs dévoués qui l'aimaient avec tant de tendresse et d'abnégation. Alliette surtout, qu'aucune considération n'obligeait à feindre de la dignité, s'était sentie

prête à devenir folle de désespoir en se rappelant ces terribles paroles de son frère : « Vous direz ce que vous voudrez pour excuser mon départ. » Ce qui signifiait : C'est à vous de prévenir les Briant. »

La première soirée et la nuit qui suivirent ce malheur si inattendu peu d'heures auparavant, s'écoulèrent donc pour la pauvre enfant dans d'inexprimables angoisses. Elle fit d'abord prévenir l'abbé Vialard, afin d'avoir près d'elle quelqu'un avec qui elle put pleurer, en attendant qu'elle eût la force de lui demander des conseils ; puis, quand le lendemain fut venu, elle courut chez Corinne, et en entrant dans sa chambre elle se précipita à ses pieds.

Il y eut alors entre ces deux jeunes filles une de ces scènes sublimes et touchantes qu'aucune parole, quelque éloquente qu'elle soit, ne peut peindre fidèlement. Corinne, brisée par ce coup qui surpassait toutes ses craintes, eut cependant le courage d'essayer de consoler son amie, et ce fut elle qui ouvrit le généreux avis de ne rien négliger pour excuser la conduite coupable de son fiancé aux yeux de ses parents. La première elle essuya ses larmes, et quand Alliette, tremblante et navrée, se rendit auprès de M. et M<sup>me</sup> Briant pour les prévenir de ce que le bruit public leur apprendrait bientôt, ce fut encore Corinne qui soutint dans cette épreuve, la plus rude qu'elle eût jamais subie.

Ainsi que cela avait été convenu entr'elles, Alliette s'était bornée à dire d'une voix brisée, qu'une affaire de la plus grande importance et tout à fait imprévue avait obligé son frère à partir la veille au soir pour Paris, d'où il reviendrait bientôt, espérait-elle.

Cette nouvelle avait été un coup de foudre pour le docteur ; mais il avait jeté les yeux sur sa fille, et l'ayant vue souriante, il s'était résigné à renfermer sa douleur et son indignation dans son cœur.

Quant à madame Briant, il n'avait pas été difficile de lui faire prendre le change, car il lui était venu sur le champ une idée lumineuse, c'est que son futur gendre avait voulu aller dans la capitale pour y faire emplette de la corbeille de mariage.

On peut supposer quel coup de poignard ce fut pour Alliette, si droite et si noble, que d'accepter par son silence la complicité de cette illusion.

Cependant les jours, les semaines et les mois s'écoulèrent, et Tristan ne parlait pas encore de son retour. Insensiblement on en était venu à ne plus prononcer son nom dans la famille Briant.

Le docteur, en voyant sa fille calme et presque gaie, se figurait qu'elle était en bon train de se guérir de son amour, il ne voulait donc pas dire un mot capable d'amener une crise qui pourrait retarder cette cure. Sa femme espérait encore, mais elle n'o-

sait plus montrer ses espérances, et, par précaution, elle faisait des avances aux d'Igornay, car elle ne voyait qu'une consolation à ce que sa petite Corinne ne fut pas comtesse, c'est qu'elle devint baronne ; en province, les vrais barons sont aussi rares que les faux sont communs à Paris.

Alliette ne cessait pas de pleurer ; elle pleurait quand elle était seule ; elle pleurait quand elle voyait l'abbé Vialard et le baron d'Igornay ; elle pleurait quand elle se réunissait à Corinne.

Il n'y avait qu'en présence des Briant qu'elle avait la force de se contenir, aussi les évitait-elle le plus qu'elle pouvait.

Les choses en étaient à ce point, lorsque Tristan avait envoyé à sa sœur la preuve qu'il employait noblement et utilement son temps. Ce jour-là fut moins triste que les précédents pour les deux jeunes filles.

Quelques semaines s'écoulèrent encore dans des alternatives de crainte et d'espérance, les sombres jours de l'automne étaient venus, apportant sur leurs lourdes ailes cette triste des objets extérieurs qui ajoute une douloureuse mélancolie à toutes les pensées. Alliette, qui voyait souvent le bon M. Ragonneau, s'était décidée à lui confier ses inquiétudes sur le sort de son frère, et le digne homme lui avait proposé d'envoyer Simon passer l'hiver à Paris près de lui.

(La suite au prochain numéro.)